



## ARRETÉ DE CIRCULATION VIEILLE RUE « Rue en Fête »

Le MAIRE d'HÉROUVILLE-EN-VEXIN,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la circulation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4<sup>ème</sup> partie) approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977,

**Considérant** la demande adressée par les riverains de la Vieille Rue, à l'occasion de la journée « Rue en Fête » qui doit avoir lieu le **Samedi 25 mai 2024 à compter de 10h00 jusqu'au Dimanche 26 mai 2024 après-midi,**

**Considérant** que pour le bon déroulement de cette fête, il est nécessaire d'interdire momentanément l'accès à la Vieille Rue du samedi 25 mai 2024 de 10 heures au dimanche 26 mai 2024 après-midi.

### ARRETE :

**ARTICLE 1 :** L'accès à la Vieille Rue est interdit du samedi 25 mai 2024 de 10 heures au dimanche 26 mai 2024 après-midi.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement des véhicules sera interdit.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité de la rue.

**ARTICLE 4 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès verbal et poursuivis conformément à la loi.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
Monsieur le chef de brigade de gendarmerie d'Auvers sur Oise,

Hérrouville-en-Vexin, le 21 mai 2024



Le Maire,  
Eric BAERT